



Préavis municipal n° 05 / 2025

Concernant l'entretien constructif de réseaux routiers et souterrains communaux, pour l'année 2024, pour un montant de CHF 3'940'800.- TTC.

Rapport de la Commission des Finances (COFIN)

Madame la Présidente

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La COFIN, dans le cadre du préavis 05/ 2025, s'est réunie le 31 mars 2025 de 19h00 à 22h00, constituée comme suit :

	Présences		31.03.2025 19 h 30 à 22 h 00
Président	Volet Philippe	PLR	X
Vice-Président	Singarella Giuseppe	PS	X
Rapporteur	Zimmermann Yann	PLR	X
Membres	Pascal Greverath	ELU	E
	Jolivat-Zwyssig Isabelle	PLR	X
	Perrelet Michèle	UC	E
	Salanon Alain	Vert-e-s	X
	Nanchen Bertrand	PRL	X
	Vienet Pascal	UC	X

Ont également pris part aux discussions – sans toutefois participer aux délibérations ni aux votes – Madame Sarah Lisé, Municipale en charge des finances, Monsieur Thierry George, Municipal en charge de l'Urbanisme et des Travaux, ainsi que Monsieur Stéphane Roulet, chef du service des finances.

La Commission tient à remercier chaleureusement ces représentants de l'Exécutif et de l'administration pour leur disponibilité, la qualité des documents transmis en amont de la séance, ainsi que pour les éclaircissements apportés durant les échanges. Leur contribution a permis de mener les débats de manière constructive et efficace.

Préambule

Le rapporteur soussigné a également participé à la séance de la commission d'étude qui s'est tenue le mardi 1er avril 2025, soit le lendemain de la séance de la COFIN. Les détails relatifs à cette réunion figurent dans le rapport spécifique de la commission d'étude, et ne sont donc pas reproduits ici.

Nous saluons la Municipalité pour avoir respecté son engagement, formulé dans le cadre du préavis 13-2024, visant à soumettre le préavis relatif à l'entretien du réseau routier plus tôt dans l'année. Cette anticipation permet une meilleure planification et coordination des interventions.



Observations générales

L'état des routes communales a été évalué par la société Infralab, en 2021 pour le secteur de Saint-Légier, et en 2023 pour celui de Blonay. Grâce à cette cartographie précise, il est désormais possible de disposer d'une vue d'ensemble cohérente du réseau, facilitant ainsi la hiérarchisation et la planification des travaux dans le temps. Cette vision globale permet en outre de regrouper l'ensemble des interventions au sein d'un préavis unique annuel, favorisant une approche coordonnée.

Le plan d'investissement proposé s'inscrit dans une perspective à moyen terme, couvrant la période jusqu'en 2028. Il vise à prioriser les travaux sur les voiries et les infrastructures à assainir, en tenant compte des contraintes techniques et budgétaires.

Quelques remarques spécifiques

- **Chemin de Lussy** : La prolongation du trottoir située en haut du chemin est prévue dans une phase ultérieure, car elle nécessitera une mise à l'enquête publique. Cette démarche, jugée trop longue pour être intégrée au présent préavis, sera traitée séparément.
- **Chemin de Praz Joffrey** : Il est impératif que les travaux soient réalisés avant l'arrivée de l'hiver, afin d'éviter les problèmes liés au froid lors de la pose du revêtement bitumineux. Par ailleurs, les travaux de la route de l'Alliaz se feront en 2026 pour ne pas devoir fermer simultanément deux axes importants pour l'accès aux Pléiades.
- **Ruelle de Borjaux** : Les travaux devront impérativement être achevés avant les festivités locales organisées à Blonay.
- **Impasse des Oches** : Des grilles-gazon seront posées afin de se conformer au plan d'aménagement du quartier.
- **Réseau d'eau potable** : Le plan de renouvellement prévoit la rénovation de 2 % du réseau chaque année, celui-ci s'étendant sur une longueur totale d'environ 100 kilomètres.
- **Amortissements** : La totalité de la somme inscrite au préavis sera décaissée, les amortissements étant quant à eux pris en charge par les comptes affectés respectifs de l'eau potable, de l'EC (eaux claires) et de l'EU (eaux usées).

Analyse – Réponses aux questions posées

1. Des travaux concernant la défense incendie sont-ils prévus ? Des subventions sont-elles disponibles ?

Oui, les coûts liés à la défense incendie sont inclus dans les dépenses du réseau d'eau potable. Les subventions ne sont pas encore intégrées au plan financier actuel, mais seront prises en compte une fois les travaux terminés.

2. Les travaux relatifs à l'éclairage public permettront-ils le passage à des technologies plus performantes ?

Oui, ces travaux incluent une transition vers de nouvelles technologies, plus durables et économes en énergie.

3. Quelles sont les procédures d'appel d'offres prévues ?

Le projet prévoit deux procédures ouvertes, deux sur invitation, et deux en gré à gré.



4. Pourquoi avoir opté pour un revêtement bicouche plutôt que monocouche ? Cela ne semble-t-il pas excessif ?

Le choix du revêtement bicouche permet, lors d'interventions futures, de ne devoir remplacer que la couche de roulement, ce qui représente une économie à long terme et une approche plus durable.

Conclusions

Ainsi, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la commission des finances vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les conclusions de la Municipalité, comme suit :

- d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer
- tous les documents nécessaires ;
- d'octroyer à cet effet à la Municipalité un montant de CHF 3'940'800.- ;
- d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt ;
- d'autoriser la Municipalité à encaisser la subvention de l'ECA.

Blonay - Saint-Légier, le 13 avril 2025

Pour la Commission des finances

Le Président
Philippe Volet

Le Rapporteur
Yann Zimmermann